

Délibération n°4

Objet : *Indemnités de
fonction du Président et des
Vice-Présidents*

Date de convocation :
06/05/2008

Date d'affichage :
06/05/2008

*Nombre de Membres
en exercice :*
34

Nombre de présents :
32

Nombre de votants :
32

L'an deux mille huit,

le 13 mai à 18 heures.

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LAMOLINAIRIE.

Etaient présents : Mesdames COMBALBERT Chantal, FERRERO, KUHN, LUENGO, TAURAN, Messieurs BENOIS, CALVET, CAZOTTES, CHERON, GIORDANA, GRIMAL, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, LEY, MALMON Alain, MAUBERT, NOUGAYREDE, PAGES, PRADIN, PRAYSSAC, QUET, RESONGLES, ROZES, TAFOUREAU,

Madame BRACHETTI suppléante de Monsieur LESTRADE, Monsieur COMBALBERT Claude suppléant de Monsieur DUSSOCHAUT, Madame JEAN suppléante de Madame PALMIE, Madame JEAN DIT DENIAUD suppléante de Madame LAFARGUE, Monsieur LABORIE suppléant de Madame PARCELLIER, Madame LANDE suppléante de Monsieur GUTHMULLER, Madame MONTAGNAC suppléante de Madame VIDAL, Monsieur PIERASCO suppléant de Monsieur JOFRE.

Absents/Excusés : Messieurs HEBRARD, MALMON Charles.

Monsieur PRAYSSAC a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe l'assemblée que conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment ses articles 97 et 99 et au décret n° 2004-615 du 25 juin 2004, les indemnités du Président et des Vice-Présidents des établissements publics de coopération intercommunale doivent être calculées par référence directe à l'indice brut 1015.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article R.5212.1, considérant que la population composant l'établissement public est comprise entre 10 000 et 19 999 habitants,

Décide qu'à compter du 24 avril 2008 les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents sont fixées comme suit :

- Président : 17,22 % de l'indice brut 1015,

- Vice-Présidents : 6,63 % de l'indice brut 1015.

– **ADOPTÉE** –

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE